



## Informations requises dans le cadre de la demande de réception

L'entreprise responsable de la mise en service de la pompe à chaleur doit fournir les informations suivantes concernant l'installation concernée dans le cadre de la demande de réception. Ces données servent à préparer le contrôle par les agents compétents de la Chambre des Métiers :

### 1. Identification de l'installation de pompe à chaleur

- Informations sur l'exploitant (nom, prénom et adresse complète)
- Adresse et emplacement exact de l'installation de la pompe à chaleur
- Type de pompe à chaleur (par ex. air/eau, sol/eau, etc.)
- Marque, modèle, année de construction
- Date de mise en service

Ces informations permettent d'identifier l'installation et de vérifier le respect des délais réglementaires.

### 2. Données relatives au dimensionnement de l'installation

#### Besoin thermique du bâtiment

- Type et année de construction du bâtiment (maison individuelle, immeuble résidentiel, bâtiment administratif, commercial ou industriel, autre)
- Charge thermique maximale du bâtiment en kW, y compris la température extérieure en °C à laquelle elle a été déterminée
- Puissance thermique en kW pour la production d'eau chaude sanitaire (le cas échéant)
- Surface énergétique de référence du bâtiment en m<sup>2</sup>

#### Dimensionnement du générateur de chaleur

- Marque, modèle, année de construction et puissance thermique en kW de la pompe à chaleur au point de conception
- Le cas échéant, type et puissance thermique maximale en kW du chauffage d'appoint (résistance électrique, installation de combustion avec combustibles gazeux, liquides ou solides, autre)

Ces informations permettent de comparer les besoins thermiques du bâtiment et de ses occupants avec la puissance de l'installation afin de vérifier la pertinence du dimensionnement.

### 3. Informations sur le fluide frigorigène

- Type de fluide frigorigène et charge en kg

Ces données permettent de vérifier si la pompe à chaleur est soumise au règlement (UE) 2024/573 du 7 février 2024 relatif aux gaz à effet de serre fluorés ou si des risques de sécurité existent.

### 4. Identification du demandeur

- Nom, adresse et code d'entreprise de l'entreprise qui introduit la demande de réception.

## Éléments contrôles lors de la réception

Les agents du Service de Contrôle et de Réception du Bâtiment de la Chambre des Métiers vérifient les éléments suivants :

### 1. Dimensionnement et installation de l'installation de pompe à chaleur

- **Documentation sur la conception et le dimensionnement de la pompe à chaleur**  
Preuve du calcul/estimation de la puissance thermique requise en tenant compte du système de distribution de chaleur (par ex. chauffage au sol, radiateurs classiques, etc.) et de la température de départ, basée sur les besoins thermiques et la production d'eau chaude sanitaire.
- **Preuve du calcul de la charge thermique maximale du bâtiment**
- **Respect des consignes d'installation**  
Vérification que les unités intérieure et/ou extérieure ont été installées conformément aux indications du constructeur, pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement.
- **Réglage du point de bivalence selon le dimensionnement** (le cas échéant)  
Le point de bivalence influence directement l'efficacité énergétique du générateur de chaleur et doit donc être choisi de manière appropriée.
- **Présence et fonctionnement d'un manomètre dans le circuit de saumure** (le cas échéant)

### 2. Respect des exigences relatives au fluide frigorigène

- **Étanchéité et fonctionnement du circuit frigorifique**
- **Présence du registre de l'installation**  
Le règlement (UE) 2024/573 exige un registre contenant des informations sur le type et la quantité de gaz à effet de serre fluorés présents. Ce registre est obligatoire même si le fluide ne contient pas de gaz fluorés.
- **Présence de l'étiquette appropriée sur le circuit frigorifique**  
Le règlement (UE) 2024/573 exige une étiquette sur la partie de l'installation contenant le circuit frigorifique, conformément à l'article 12, quel que soit le type de fluide.

### 3. Efficacité de l'installation

- **État et fonctionnement des composants du circuit de chauffage et des conduites**
- **Isolation thermique des conduites pour l'eau chaude sanitaire et la distribution de chaleur**
- **Mesure des températures de départ et de retour dans les circuits de chauffage et de saumure**  
La différence entre les températures de départ et de retour est un indicateur du bon fonctionnement du système de distribution de chaleur. Cette mesure n'est pas possible si la pompe à chaleur ne produit pas de chaleur (par ex. en été).
- **Réalisation et documentation de l'équilibrage hydraulique du réseau de chauffage**  
Un équilibrage hydraulique est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du système de distribution de chaleur.
- **Présence et fonctionnement de compteurs de chaleur et d'électricité**  
Les compteurs de chaleur et d'électricité, qu'ils soient séparés ou intégrés à la pompe à chaleur, permettent de déterminer le coefficient de performance annuel et donc d'évaluer l'efficacité de la pompe à chaleur. En cas de chauffage d'appoint électrique, un deuxième compteur électrique permet de détecter les erreurs et d'évaluer correctement le rapport entre la chaleur produite et l'énergie utilisée.